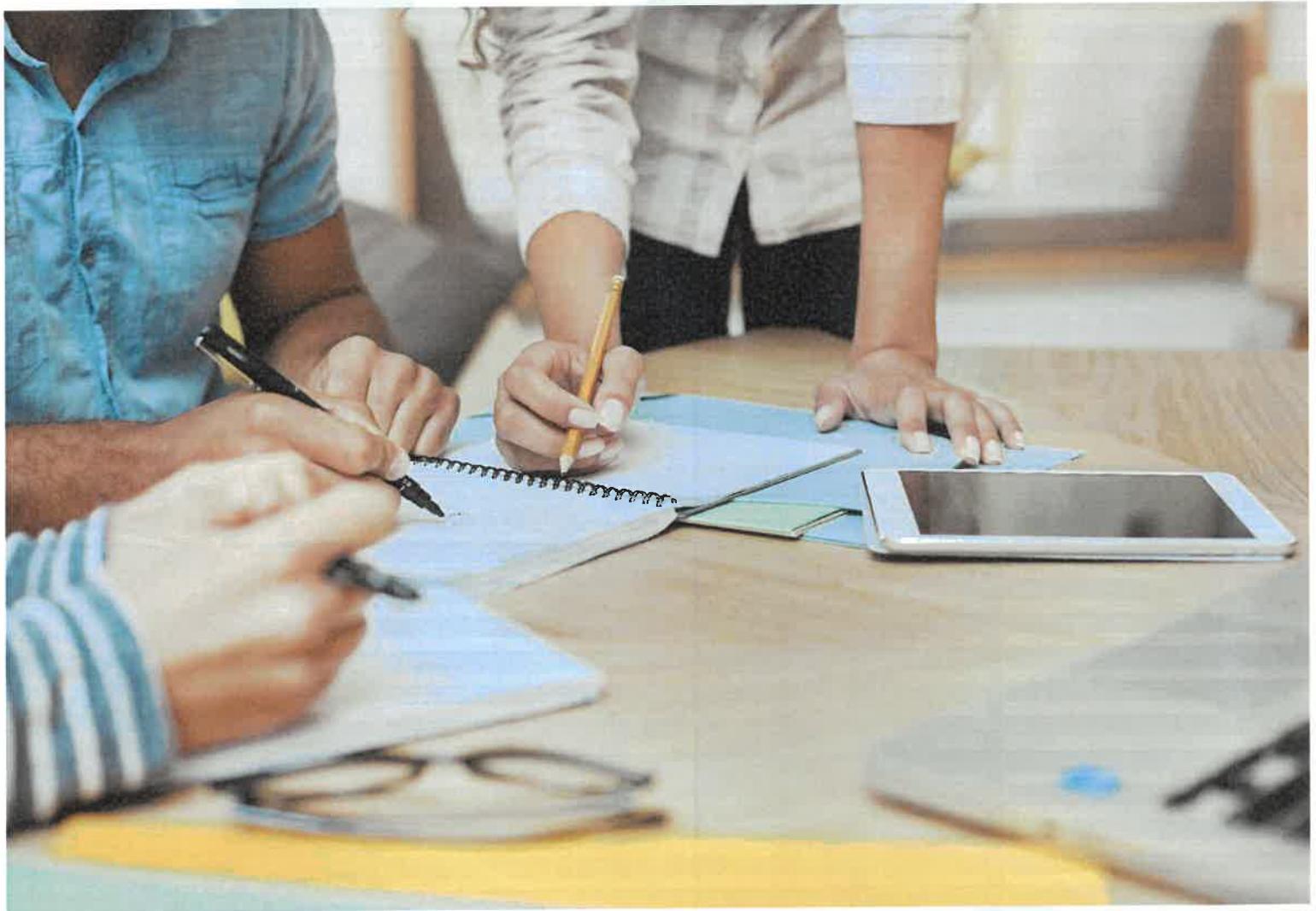




# RAPPORT D'ACTIVITE 2024



# Sommaire

<b>1. ORGANISATION DE NOTRE SERVICE</b>	
1.1. Identification du service	1
1.2. Activité du service	1
1.3. Identification du secteur géographique	1
1.4. Typologie des entreprises adhérentes	2
1.5. Secteurs d'activités des entreprises adhérentes	2
1.6. Evolution des entreprises adhérentes et du nombre salariés suivis	3
1.7. Adhésions année 2024	3
1.8. Radiations année 2024	4
1.9. Evolution des visites 2019-2024	4
<b>2. EFFECTIFS DU SERVICE</b>	
2.1. Construction des équipes de notre service	5
2.2. Médecins du travail	6
2.3. Modalités d'exercices	7
2.4. Effectif	7
2.5. Ressources pédagogiques	7
2.6. Participation études et recherches	8
2.7. Personnel assistant le médecin du travail	9
2.8. Equipements	9
<b>3. DONNES NUMERIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIES SOUMIS A DES RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE.</b>	
3.1. Nombre de salariés bénéficiant d'une surveillance médicale renforcée effectuée par le médecin du travail	11
3.2. Nombre de salariés soumis à un risque de maladie professionnelle indemnisable	12
3.3. Commentaires et observations du médecin du travail, et notamment sur l'existence d'autres risques	14
<b>4. EXAMENS MEDICAUX CLINIQUES EFFECTUES</b>	
4.1 Examens médicaux	15
<b>5. EXAMENS COMPLEMENTAIRES</b>	
5.1. Examens complémentaires pouvant être prescrits	16
5.2. Examens complémentaires de surveillance médicale renforcée en application des dispositions	16
5.3. Prélèvements et mesures aux fins d'analyses	17
5.4. Commentaires et observations sur les examens complémentaires	17
<b>6. CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES</b>	
6.1. Conclusions professionnelles	18
6.2. Conclusions médicales	19
<b>7. ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL</b>	
7.1. Temps mensuel consacré par le médecin du travail	22
7.2. Etude du milieu de travail et action	22
<b>8. PLAN D'ACTIVITE</b>	
8.1. Objectifs	24
8.2. Arguments du choix de ces objectifs	26
8.3. Présentation sommaire du plan	26
8.4. Etat d'avancement	26
8.5. Commentaires sur les résultats obtenus pour l'année considérée et les difficultés	28
<b>9. OBSERVATIONS GENERALES DU MEDECIN DU TRAVAIL SUR SON ACTIVITE</b>	
9.1 Conclusion du médecin du travail	28

## **10. ANNEXES**

10.1	Activité de l'infirmier(e)	29
10.2	Activité autres intervenants du service de l'équipe pluridisciplinaire	30

## **11. CRITERES D'EDITION/PRESENTATION INSTANCES**

11.1	Critères d'édition/présentation instances	32
------	---	----

# 1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE NOTRE SERVICE

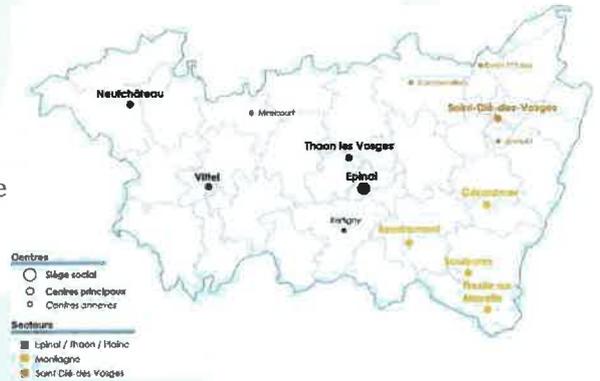
## 1.1. Identification du service

**Nom :** EPSAT Vosges  
**Adresse :** 32, rue André Vitu  
CS 90002  
88027 EPINAL Cedex

**Téléphone :** 03.29.82.26.84  
**Email :** [epinal@epsatvosges.fr](mailto:epinal@epsatvosges.fr)  
**Site web :** [www.epsatvosges.fr](http://www.epsatvosges.fr)

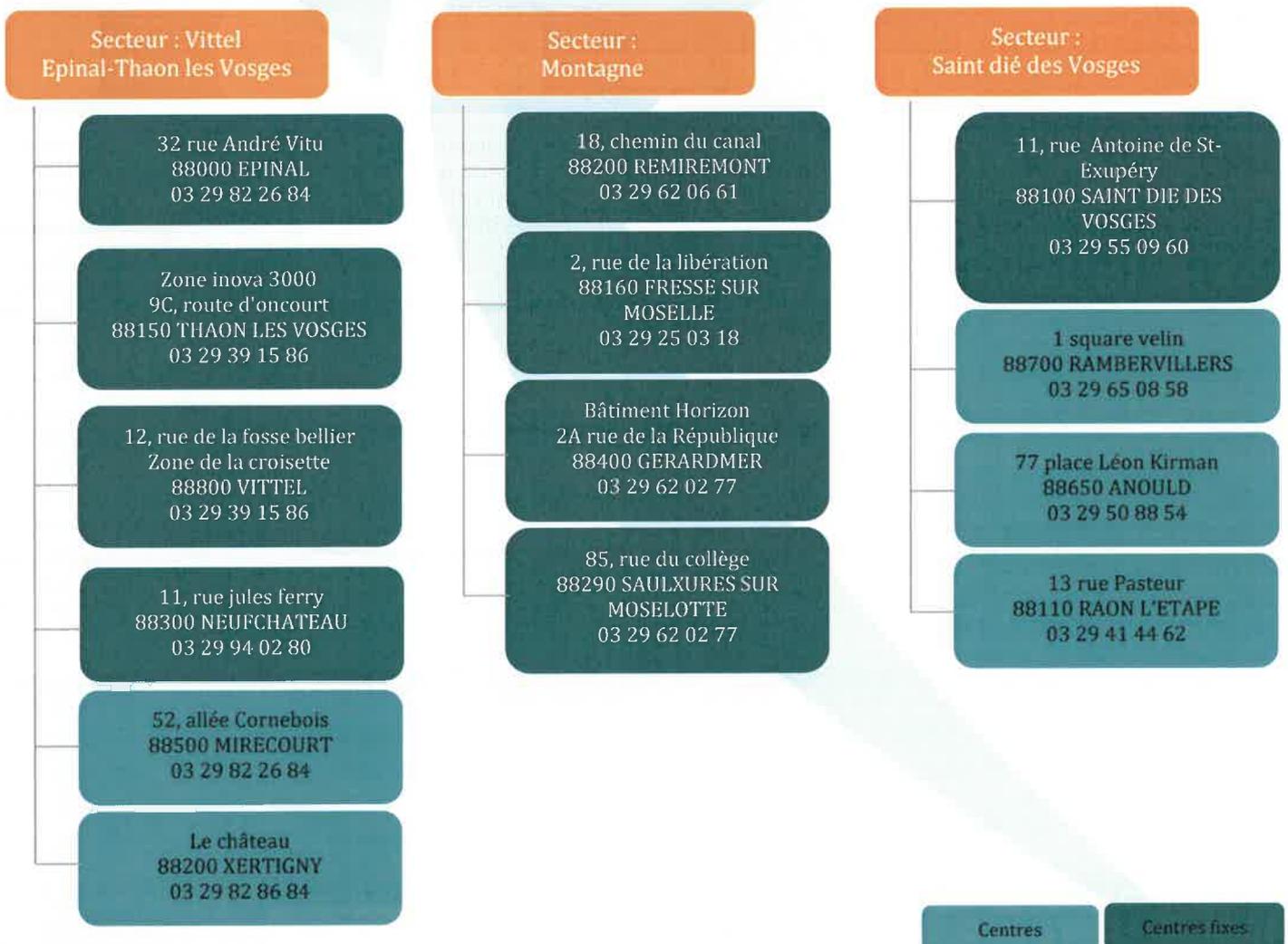
## 1.2. Activité du service

EPSAT Vosges, Ensemble pour la Prévention et la Santé Au Travail, est le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise des Vosges déployant 14 centres sur tout le département assurant ainsi un service de proximité à tous ses adhérents.



## 1.3. Identification du secteur géographique

Centres fixes / Centres annexes



En dehors des centres cités plus haut, les consultations ont lieu également :

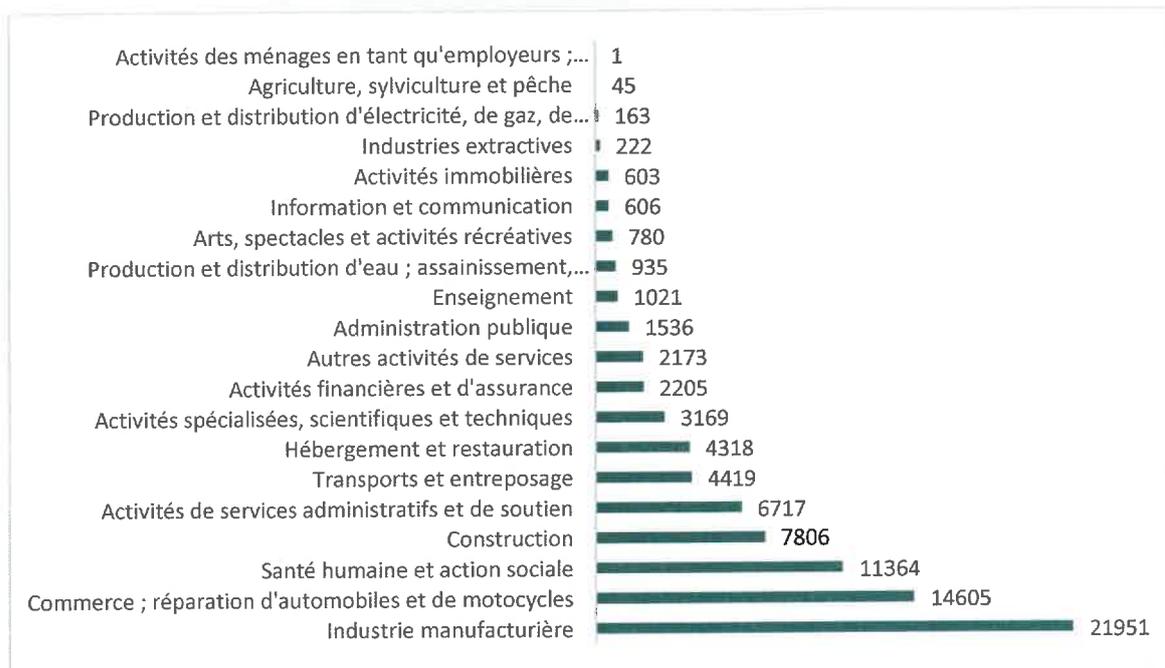
- à Darney,
- ainsi que dans différentes entreprises qui mettent des locaux conformes à l'arrêté du 12 janvier 1984 relatif aux locaux et à l'équipement des services médicaux du travail.

#### 1.4. Typologie des entreprises adhérentes

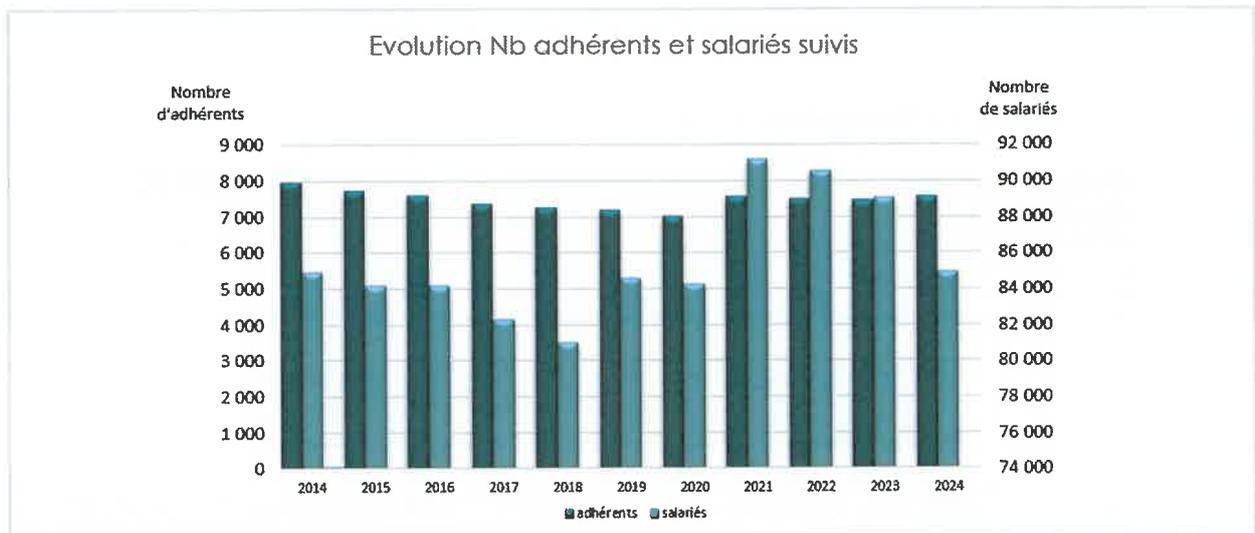
Typologies des entreprises adhérentes					
		Nb Etablissements		Nb Salariés	
			% Etablissements		% Salariés
TPE - Très Petites Entreprises	[jusqu'à 9 salariés]	5 793	77%	19 619	23%
PME - Petites et Moyennes entreprises	[de 10 à 249 salariés]	1 736	23%	56 136	66,1%
ETI - Entreprises de Taille Intermédiaire	[de 250 à 5000 salariés]	26	0,34%	9 160	10,79%
GE - Grandes Entreprises	[plus de 5000 salariés]	0	0%	0	0,0%



#### 1.5. Secteurs d'activités des entreprises adhérentes



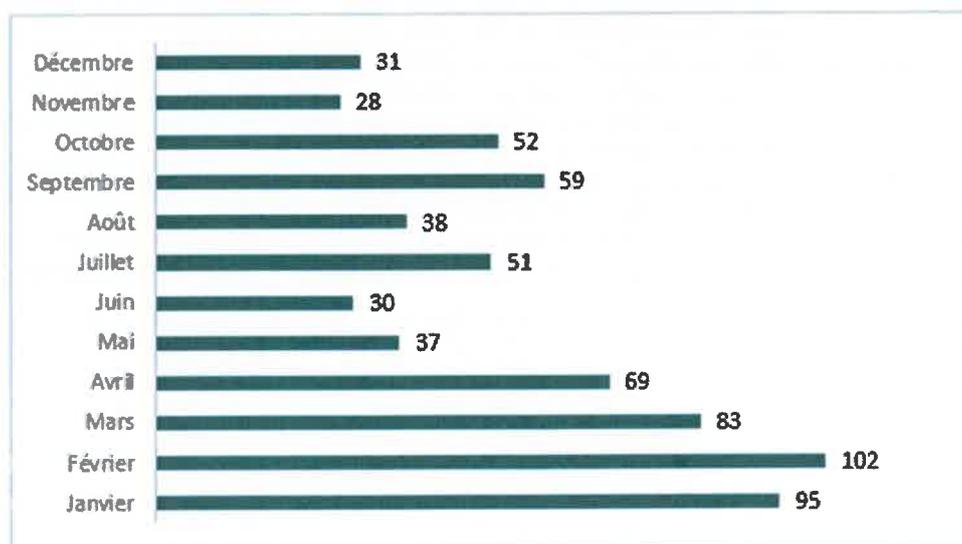
## 1.6. Evolution des entreprises adhérentes et du nombre de salariés suivis



## 1.7. Adhésions année 2024 :

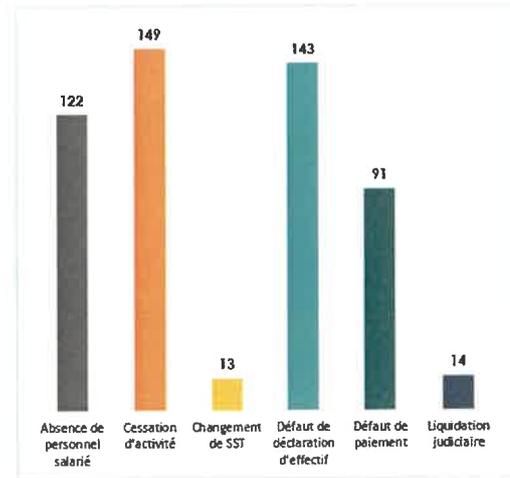
Cette année 2024, 675 nouvelles adhésions ont été enregistrées.

Mois	Nb d'établissements	Nb salariés
Janvier	95	404
Février	102	938
Mars	83	674
Avril	69	640
Mai	37	639
Juin	30	524
Juillet	51	517
Août	38	215
Septembre	59	377
Octobre	52	577
Novembre	28	391
Décembre	31	204
<b>Total général</b>	<b>675</b>	<b>6 100</b>



## 1.8. Radiations année 2024 :

Motifs de radiation	Adhérents	Salariés
Absence de personnel salarié	122	182
Cessation d'activité	149	770
Changement de SST	13	87
Défaut de déclaration d'effectif	143	0
Défaut de paiement	91	243
Liquidation judiciaire	14	176
<b>Total</b>	<b>532</b>	<b>1 458</b>



## 1.9. Evolution des visites 2019-2024

### Examens médicaux :

	<b>18 738</b>	<i>(18 423 en 2023)</i>
• Visites d'embauches :	4 878	<i>(4 990 en 2023)</i>
• Visites périodiques :	3 847	<i>(3 739 en 2023)</i>
• Visites de pré reprise :	1 977	<i>(1 882 en 2023)</i>
• Visites de reprise :	3 736	<i>(3 703 en 2023)</i>
• Visites occasionnelles :	4 383	<i>(4 053 en 2023)</i>
• dont demande du salarié :	1 551	<i>(1 538 en 2023)</i>
• dont demande de l'employeur :	985	<i>( 851 en 2023)</i>
• dont demande du médecin du travail :	1 330	<i>(1 273 en 2023)</i>
• dont réorientation par l'IST	372	<i>( 335 en 2023)</i>
• dont demande du médecin conseil (CRRMP)	45	<i>( 59 en 2023)</i>
• Visites supplémentaires :		
• visites de mi-carrière	0	<i>( 1 en 2023)</i>
• visites de fin de carrière / fin d'exposition	2	<i>(21 en 2023)</i>
• travail sur dossier de cessation d'expo. / fin de carrière	15	<i>(31 en 2023)</i>

NB: 3 visites de fin de carrière et 343 visites de mi carrière ont également été réalisées en doublon d'une autre visite (L4624-2-2)

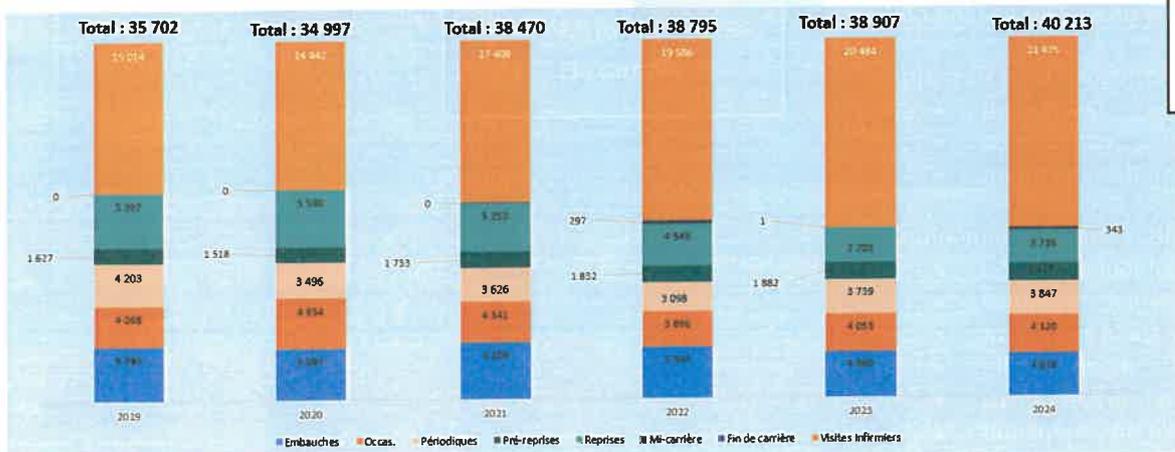
### Entretiens infirmiers :

**21 475** *(20 484 en 2023)*

NB: 953 visites de mi carrière ont également été réalisées en doublon d'une autre visite (L4624-2-2)

### Total global 2024 :

**40 213** *(38 907 en 2023)*



### Motif secondaire 2024

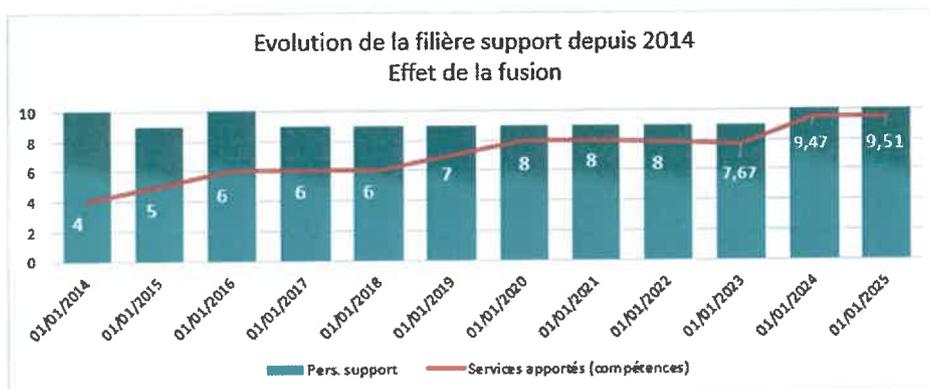
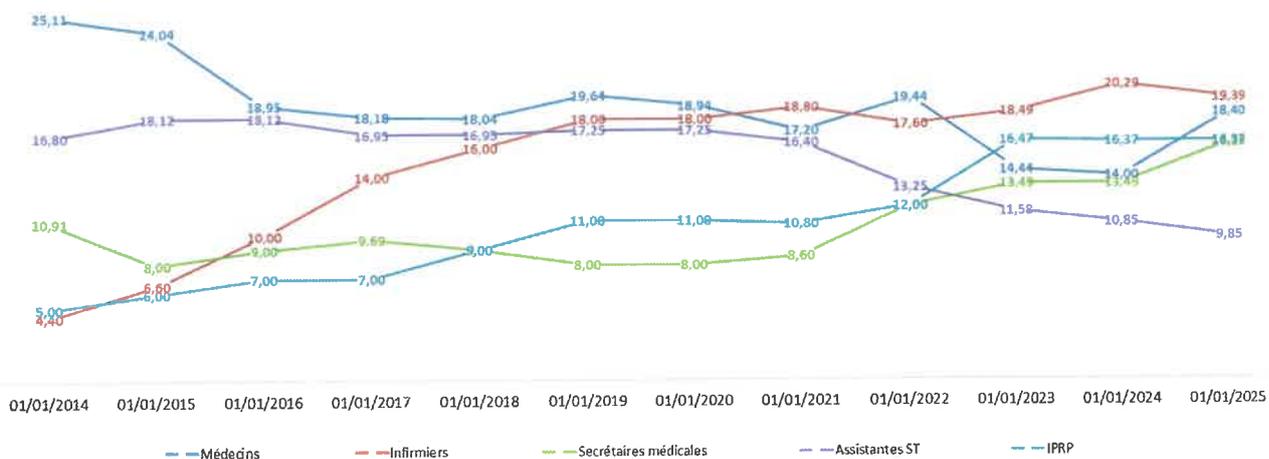
- Mi carrière : 1296
- Fin carrière : 3

## 2. EFFECTIFS DU SERVICE

### 2.1. Construction des équipes de notre service

	Nb	ETP
<b>Filière prévention</b>	<b>86</b>	<b>80,3</b>
<b>Pôle médical</b>	<b>69</b>	<b>63,93</b>
Médecins du travail / Collaborateurs médecins	22	18,40
Médecins du travail	18	14,90
Médecins du travail/collaborateurs médecins	4	3,50
Infirmiers	20	19,39
Responsable infirmier	1	1,00
Infirmiers	19	18,39
Assistantes en santé au travail / Secrétaires médicales	27	26,14
Assistantes en santé au travail	10	9,85
Secrétaires médicales	17	16,29
<b>Pôle technique</b>	<b>17</b>	<b>16,37</b>
Techniciens	6	5,37
Techniciens	6	5,37
Psychologue	1	1,00
Psychologue	1	1,00
Ergonomes	7	7,00
Ergonomes	7	7,00
Equipes chimistes	3	3,00
Ingénieure chimiste	1	1,00
Technicien risque chimique	1	1,00
Technicienne hygiène sécurité BTP	1	1,00
<b>Filière support</b>	<b>10</b>	<b>9,51</b>
Service administratif et financier	4	3,71
Responsable administratif et financier	1	1,00
Gestionnaire ressources humaines	1	0,80
Assistante administrative	2	1,91
Service informatique	1	1
Responsable informatique	1	1,00
Entretien	0	0
Agent de propreté	0	0,00
Service généraux	1	1
Référente santé sécurité et environnement de travail	1	1,00
Service communication et documentation	2	1,8
Chargée de communication	2	1,80
Direction	2	2
Directrice	1	1,00
Assistante de direction	1	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>89,81</b>

## EVOLUTION DE L'ÉQUIPE PLURI DE 2014 À 2024



Direction+Compta+Assistanat+Informatique+Communication+RH+ServiesGénéraux+Finances

## 2.2. Médecins du travail

Médecin du travail	
AMBROISE Carole	PERRIN Monique (CDD)
BETTING Sylvie	TALMONT Laurent
BOUSSUGE Dominique	VAN DEN ABEELE Brigitte
DEMANGE Justine*	VICHERAT Nathalie
DEUTSCHER Marie	VIVIEN-JOLY Emmanuelle*
DIDELOT Evelyne	
DOUAIR Nour	
DUMAY Patricia	
ETIENNE Elise*	
HEIM Vincent	
HIFFLER François*	
MAMBIE Sébastien	
MARION Brigitte (CDD) *	
PALE - GUIQUEMDE Martine*	

Médecin collaborateur
DELLESSE Valerie
DENNY-BAS Valérie*
HOMEL Céline
PARANT Caroline

Interne en Médecine *
CASPARY Gauthier
ETIENNE Elise**
HIFFLER François**
MAURY Valentine

\* Ayant exercé une partie de l'année seulement  
\* Diplômé en cours d'année

## 2.3. Modalités d'exercices

### Temps de travail mensuel :

Les médecins du travail exercent au forfait-jour.

### Observations éventuelles :

Plusieurs médecins exercent à temps partiel avec donc au total :

- 13,8 ETP médecins du travail/collaborateur « contractuels » au 01/01/2024,
- pour 17,3 ETP médecins du travail/collaborateur « contractuels » au 31/12/2024.

De plus, les 4 médecins collaborateurs compris dans les données ci-dessus disposent d'un temps de formation relatif à leur cursus (50% en 1ère année, 40% en 2ème année, 30% en 3ème et 4ème année).

Les internes en santé au travail exercent sous tutorat, leurs stages sont de 6 mois.

Au cours de l'année 2024 :

- Départ de médecins du travail : Docteur MARION, Docteur PERRIN, Docteur VIVEN-JOLY.

## 2.4. Effectif

	Effectif
Effectif attribué au 1er janvier de l'année 2025	74 213
Effectif réel pris en charge au cours de l'année 2025	96 828

### Observations du médecin du travail sur les éventuelles différences entre les effectifs mentionnés ci-dessus :

Comme chaque année :

- Le delta entre ces deux données correspond aux embauches en cours d'année.
- Cependant sur-représentation artificielle des effectifs au 1er janvier liée à l'enregistrement parfois tardif des salariés sortants qui se fait le plus souvent en début d'année suivante lors de la déclaration des employeurs.

Répartition de l'effectif mentionné au 2.3.1 (au 1er Janvier 2025)	Effectif
SIA	5 937
SIR	18 901
SIS	49 375

## 2.5. Ressources pédagogiques

### Formation du médecin :

#### Formation continue DPC :

- IMTL (Institut de Médecine du Travail de Lorraine) :
  - 09/04 : perturbateurs endocriniens
  - 19/11 : ergotoxicologie
- SFST (Société Française de Santé au Travail) :
  - 15/11 : femmes et travail
- ISTNF (Institut de santé au travail du nord de la France Hauts-de-France) :
  - 28/03 : invalidité, inaptitude, maladies professionnelles, comment s'y retrouver ?
  - 27/06 : la précarité au travail
  - 21/22 novembre : asthmes et pneumopathies d'hypersensibilités
- SMSTS :
  - 11/04 : cobots, exosquelettes
  - 14-15/11 : apprendre entre pairs - prévention du burn-out

### **Rencontre partenaire PDP**

- 09/07/2024 Intervention de Mme Annabelle NOIROT (Chargée de mission CEP - CAP EMPLOI 88) :
- 14/05/2024 Dispositifs alternatifs à l'inaptitude (Mme ARY, Mme WAGNER - IES)
- 12/03/2024 Intervention de Mme HOUPERT (TRANSITION PRO) 14h-15h30
- Rencontre avec AS CARSAT (Différentes dates selon secteurs géographiques)

### **Sensibilisation RGPD**

- 14/05/2024 Sensibilisation RGPD (Société INKIVARI) (14h)

### **Participation à des groupes :**

#### **PRST :**

- Participation PRST4 Travaux Forestiers (SM)
- Participation PRST4 Intérimaire (VD ; Julie MARCONOT)

### **Journées d'études et de réunions :**

- Réunion MDT : 6 en 2024
- Groupe d'échange de pratique 5 ½ journées
- Participation Escap' à Dom (PD)

### **Formation dispensée par le médecin :**

#### **Accueil étudiant DES :**

- Accueil de 4 internes en santé au travail.

#### **Accueil médecins collaborateurs :**

- Tutorat des 4 médecins collaborateurs.

#### **Jury de thèse**

- 18/12/2024 « Yan BRIOT Prise en charge de la crise suicidaire par les médecins du travail en milieu universitaire (SM)

#### **Mémoire internes MDT**

- 24/10/2024 : « Evaluation et la prévention du risque chimique dans une entreprise de pose de résine » (JD)
- 24/10/2024 : « Maintien en emploi dans un atelier de mécanique poids lourds » (EE)
- 24/10/2024 : « Exposition pro à des levures inactivées dans une usine de reconditionnement agroalimentaire » (FH)

## **2.6. Participation études et recherches**

#### **Nature de l'étude :**

- Quinzaine « MCP » (maladie à caractère professionnel) : 3 MDT participants.
- Veille sanitaire EVREST pour les salariés nés en octobre : 4 MDT participants.

#### **Organismes responsables ou associés de l'étude :**

- Respectivement : DREETS, ISTNF, faculté de médecine.

#### **Degré de participation aux différentes étapes de l'étude :**

- Selon les protocoles définis par les responsables des études.

## 2.7. Personnel assistant le médecin du travail Pauline F

### **Nombre de secrétaire(s) médicale(s) :**

- 17 secrétaires et 10 assistantes en santé au travail (AST)

### **Nombre d'infirmier(e)(s) :**

- 20 infirmiers en santé au travail

### **Nombre d'autres personnels :**

17 IPRP :

- 7 ergonomes,
- 1 ingénieur chimiste, 1 technicien risque chimique,
- 1 technicienne hygiène sécurité BTP,
- 1 psychologue,
- 6 techniciens en évaluation des risques professionnels.

### **Nombre d'infirmier(e)(s) d'entreprise :**

- 17 infirmiers d'entreprise

## 2.8. Equipements

### **Pour l'activité clinique**

Matériel d'examen médical :

- tensiomètres manuels et automatiques,
- stéthoscopes,
- otoscopes,
- échelles de Parinaud,
- échelles de lecture de Monoyer,
- mètres ruban,
- dynamomètres de Collin,
- marteaux à reflexes.

Appareils pour examens complémentaires :

- visiotest,
- audiomètre,
- spiromètre.

### **Pour l'activité de tiers temps**

Véhicule de service ou véhicule personnel avec prise en charge des frais kilométriques.

Appareils pour l'activité de tiers temps :

- luxmètres,
- sonomètres,
- montres cardiofréquencesmètres.

Equipements de protections individuelles

- bouchons moulés,
- coques et chaussures de sécurité,
- manteaux haute visibilité,
- gilets oranges,
- casquettes anti heurt,
- bouchons anti bruit,
- lunettes de protection.

### **Pour les études et recherches le cas échéant**

- ordinateurs,
- tablettes,
- accès Internet,
- imprimantes,

- photocopieurs...

**Commentaires et observations**

Renouvellement régulier du matériel pour examens complémentaires.

### 3. DONNES NUMERIQUES SUR LE NOMBRE DE SALARIES SOUMIS A DES RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE.

3.1. Nombre de salariés bénéficiant d'une surveillance médicale renforcée effectuée par le médecin du travail

#### **Nombre de salariés soumis à Surveillance Médicale Renforcée**

	Effectif
Effectif soumis à SIR	18 901

#### **Nombre de salariés par motif de SIR**

Nature du risque	TOTAL
Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES)	7 458
Habilitation électrique (travaux sur installations électriques)	3 025
Moins de 18 ans affectés aux travaux réglementés	150
Rayonnements ionisants	401
Salarié exposé à l'amiante	303
Salarié exposé à manutention manuelle, port de charges > 55kg (R4541-9)	159
Salarié exposé au CMR	4 449
Salarié exposé au plomb	169
Salarié exposé au risque de chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage	1 073
Salarié exposé au risque hyperbare	3
Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP3 et 4)	1 782
SIR CATEGORIE III	31

#### **Nombre de salariés par motif de surveillance avant Réforme 2012 (non classé dans le paragraphe précédent)**

Nature du risque	TOTAL
Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	11
Risques biologiques	30
Travailleur de nuit	579
Travailleur handicapé (TH)	188
Travailleurs de moins de 18 ans	55

#### **Commentaires et observations**

- Données du 3.1 non pertinentes : relatives à l'éditeur du logiciel qui reprend improprement des données de surveillance médicale SIA/SIR/SMR « conseillée » par le médecin (ce qui n'a pas d'existence réglementaire\*), plutôt que la surveillance déclarée par l'employeur.

*\* Le médecin du travail a un rôle de conseil sur les risques professionnels, et non sur le déclaratif SIA/SIR qui relève du conseil juridique.*

### 3.2. Nombre de salariés soumis à un risque de maladie professionnelle indemnisable

Numéro de tableau	Salariés
RG 01 Affections dues au plomb et à ses composés	188
RG 02 Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés	11
RG 04 Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	292
RG 04 BIS Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes (...)	327
RG 05 Affections professionnelles liées au contact avec le phosphore et le sesquisulfure de phosphore	2
RG 06 Affections provoquées par les rayonnements ionisants	82
RG 07 Tétanos professionnel	324
RG 08 Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)	457
RG 09 Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques	274
RG 10 Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, (...)	111
RG 10 BIS Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins	94
RG 10 TER Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins (...)	93
RG 11 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone	7
RG 12 Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés (...)	342
RG 13 Intoxications professionnelles par les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques	24
RG 14 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (...)	3
RG 15 Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment (...)	204
RG 15 BIS Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, (...)	136
RG 15 TER Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et (...)	1
RG 16 Aff. cutanées ou aff. des muqueuses dûes aux goudrons de houille, huiles de houille (...)	122
RG 16 BIS Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais (...)	20
RG 18 Charbon	8
RG 19 Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	168
RG 20 Affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	8
RG 21 Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié	1
RG 22 Sulfocarbonisme professionnel	63
RG 24 Brucelloses professionnelles	48
RG 25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (...)	1 378
RG 26 Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle	1
RG 27 Intoxication professionnelle par le chlorure de méthyle	7
RG 30 Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	397
RG 30 BIS Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	390
RG 31 Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, (...)	28
RG 32 Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux	85
RG 33 Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés	14
RG 34 Aff. provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle (...)	2
RG 36 Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse	1 360
RG 36 BIS Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole	367
RG 37 Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel	67
RG 37 BIS Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel	14
RG 39 Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse	12
RG 40 Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (...)	844
RG 41 Maladies engendrées par bétalactamines (notamment pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines	124
RG 42 Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	4 976

RG 43 Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères	288
RG 44 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, (...)	212
RG 44 BIS Affections consécutives au travail au fond dans les mines de fer	53
RG 45 Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	921
RG 46 Mycoses cutanées	538
RG 47 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	1 500
RG 49 Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines	557
RG 49 BIS Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines (...)	395
RG 50 Affections provoquées par la phénylhydrazine	8
RG 51 Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (*)	108
RG 53 Affections dues aux rickettsies	41
RG 54 Poliomyélites	127
RG 55 Affections professionnelles dues aux amibes	84
RG 56 Rage professionnelle	23
RG 57 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	9 257
RG 58 Affections professionnelles provoquées par le travail à haute température	50
RG 59 Intoxications professionnelles par l'hexane	55
RG 61 Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés	156
RG 62 Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques	181
RG 63 Affections provoquées par les enzymes	325
RG 64 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone	279
RG 65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	3 328
RG 66 Rhinites et asthmes professionnels	2 931
RG 66 BIS Pneumopathies d'hypersensibilité	1 358
RG 67 Lésions de la cloison nasale provoquées par les poussières de chlorure de potassium dans les mines (...)	2
RG 68 Tularémie	21
RG 69 Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et (...)	1 477
RG 70 Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés	13
RG 70 BIS Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés ou fondus (...)	21
RG 70 TER Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières (...)	1
RG 71 Affections oculaires dues au rayonnement thermique	197
RG 71 BIS Affections oculaires dues au rayonnement thermique associé aux poussières	27
RG 73 Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés	96
RG 76 Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation (...)	734
RG 77 Périonyxis et onyxis	149
RG 78 Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances	11
RG 79 Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif	965
RG 80 Kératoconjunctivites virales	532
RG 81 Affections malignes provoquées par le bis(chlorométhyle)éther	1
RG 82 Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle	25
RG 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel	2 562
RG 85 Affection engendrée par l'un ou l'autre de ces produits	2
RG 86 Pasteurelloses	23
RG 87 Ornithose-psittacose	25
RG 88 Rouget du porc (Érysipéloïde de Baker-Rosenbach)	74
RG 89 Affection provoquée par l'halothane	10
RG 90 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales	321
RG 92 Infections professionnelles à Streptococcus suis	68
RG 94 Broncho-pneumopathie chronique obstructive du mineur de fer	1
RG 95 Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (...)	913
RG 96 Fièvres hémorragiques avec syndrome rénal dues aux agents infectieux du groupe hantavirus	98

RG 97 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes (...)	1 732
RG 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	12 464
RG 99 Hémopathies provoquées par le 1.3 butadiène et tous les produits en renfermant	?
RG 100 Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2	?
RG 101 Affections cancéreuses provoquées par le trichloréthylène	?
RG 102 Cancer de la prostate provoqué par les pesticides	?

### 3.3. Commentaires et observations du médecin du travail, et notamment sur l'existence d'autres risques

Les données du 3.2 sont extraites à partir de nomenclatures obsolètes d'exposition à des « risques de MP ». Or, depuis 2019 les expositions professionnelles sont répertoriées selon un thésaurus non prévu dans le format de ce présent rapport.

La diminution des données chiffrées au 3.2 au cours des ans est liée à la sortie de salariés des effectifs EPSAT et non à la diminution d'exposition à des risques.

#### 4. EXAMENS CLINIQUES EFFECTUES

<b>EXAMENS MEDICAUX 2024</b>	Total
<b>EXAMENS MEDICAUX PERIODIQUES</b>	<b>3 847</b>
<b>Nombre d'examens médicaux périodiques effectués :</b>	3 843
Salariés non soumis à SIR	661
Salariés soumis à SIR	3 282
<b>Nombre d'examens médicaux supplémentaires</b>	<b>4</b>
<b>EXAMENS MEDICAUX NON PERIODIQUE</b>	<b>14 891</b>
<b>Visites d'embauches</b>	<b>4 878</b>
EMA Initial	3 656
VIP Initiale	1 098
Visite embauche apprenti	124
<b>Visites de Pré-reprises</b>	<b>1 977</b>
Pré reprise demandée par le médecin conseil	90
Pré reprise demandée par le médecin traitant	93
Pré reprise demandée par le salarié	1 794
<b>Visites de reprises</b>	<b>3 736</b>
Reprise après accident du travail	685
Reprise après maladie	2 827
Reprise après maladie professionnelle	113
Reprise après maternité	111
<b>Visites occasionnelles</b>	<b>4 300</b>
A la demande de l'employeur	985
A la demande du médecin conseil (Avis CRRMP)	45
A la demande du médecin du travail	1 330
A la demande du salarié	916
A la demande du salarié (employeur non informé)	635
Réorientation	372
Travail sur dossier de cessation d'exposition / fin de carrière	15
Visite de mi-carrière	0
Visite fin de carrière	2
<b>TOTAL DES EXAMENS MEDICAUX</b>	<b>18 738</b>

##### Commentaires et observations du médecin du travail sur son activité clinique

- Emergence des visites de « mi carrière » (LOI n° 2021-1018 du 2 août 2021 – art 22) et des visites de « fin de carrière / fin d'exposition » (Décret n° 2021-1065 du 9 août 2021).
- NB :
  - 343 visites de mi carrière ont également été réalisées en doublon d'une autre visite par les MDT
  - 3 visites de fin de carrière ont également été réalisées en doublon d'une autre visite par les MDT

<b>ENTRETIENS INFIRMIERS 2024</b>	Total
<b>TOTAL DES ENTRETIENS INFIRMIERS</b>	<b>21475</b>

- NB :
  - 953 visites de mi carrière ont également été réalisées en doublon d'une autre visite par les IST

## 5. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

### 5.1. Examens complémentaires pouvant être prescrits

Nature de l'examen	Total
AUDIOMETRIE TONALE ET VOCALE	7 924
NASOFIBROSCOPIE	38
TEST VISUEL AUTOMATISE	7 232
TEST VISUEL MANUEL	3 090
SEROLOGIE HEPATITE B	18
SPIROMETRIE STANDARD	870
PLOMBEMIE - PLOMB S	13
RADIOGRAPHIE OSSEUSE	3
RADIOGRAPHIE DU THORAX	59
SANG : CDT	7
SANG : ENZYMES HEPATIQUES	10
SANG : CREATININE	43
SANG : CYTOLOGIE	56
SANG : HBA1C	0
SANG : HORMONES THYROIDIENNE	0
IRM	1
SCANOGRAPHIE DU THORAX,	6
<b>TOTAUX</b>	<b>19 370</b>

Commentaires et observations

- Données partielles. Les prescriptions multiples sont rarement complètement saisies du fait de la mauvaise ergonomie du logiciel.

#### **Examens complémentaires ayant comme cadre de prescription une surveillance**

Motif de la surveillance	Nature de l'examen complémentaire	Total
Salarié exposé à l'amiante	Scanner thoracique	1
Salarié exposé au CMR (poussière bois)	Nasofibroscopie	38
Salarié exposé au CMR (silice)	Radiographie pulmonaire,	59
	créatininémie	43
Salarié exposé au CMR (nitrosamines)	Cytologie urinaire	0
Salarié exposé au CMR (benzène)	Hémogramme	0
Salarié exposé au Plomb	Plombémie	13
<b>TOTAL</b>		<b>154</b>

Commentaires et observations

- Données reconstituées mais partielles. En pratique le motif de l'examen complémentaire est rarement saisi du fait de la mauvaise ergonomie du logiciel.

### 5.2. Examens complémentaires de surveillance médicale renforcée en application des dispositions

**De l'article L.1251-22 du code Travail (cas où le médecin du travail a dans sa population de l'entreprise des travailleurs temporaires soumis à surveillance médicale renforcée)**

- Non calculé, les examens concernés sont déjà comptabilisés dans les chapitres précédents.

**Au titre de la réglementation applicable aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure**

- Non calculé, les examens concernés sont déjà comptabilisés dans les chapitres précédents.

### 5.3. Prélèvements et mesures aux fins d'analyses

Description AMT	Date de métrologie	Nombre de postes concernés	Nombre de prélèvements réalisés
Métrologie d'un solvant pour valider les captages à la source en place		0	0

### 5.4. Commentaires et observations sur les examens complémentaires

	Total
Nombre total d'examens complémentaires	19 434
Nombre total d'examens complémentaires réalisés	17 554
.....En Interne	99,69 %
.....En Externe	0,31 %
Nombre total d'examens complémentaires prescrits et non réalisés	1 880

Les examens prescrits non réalisés sont des examens :

- Soit prescrits par défaut dans le logiciel.
- Soit prescrits et en attente de réalisation en externe par le salarié.

## 6. CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

### 6.1. Conclusions professionnelles

Conclusions professionnelles :

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Avis différé	3	71	4	49	127
Inapte	0	478	0	125	603
Apte	1 990	512	3 011	419	5 932
Apte avec préconisations	119	585	187	582	1 473
Présent	876	818	508	811	3 013
Pas de fiche délivrée	3	28	0	3 003	3 034
Préconisations	86	1 046	40	1 161	2 333
<b>Total</b>	<b>3 077</b>	<b>3 538</b>	<b>3 750</b>	<b>6 150</b>	<b>16 515</b>

Pour les intérimaires des établissements de travail temporaires :

Conclusion	Embauche	Reprise	Périodique	Autres	Total
Apte	3 903	100	202	111	4 316
Apte avec préconisations	116	33	3	24	176
Avis différé	8	9	0	3	20
Inapte	3	6	0	6	15
Pas de fiche délivrée	0	0	0	44	44
Préconisations	15	12	0	45	72
Présent	288	34	21	44	387
<b>Total</b>	<b>4 333</b>	<b>194</b>	<b>226</b>	<b>277</b>	<b>5 030</b>

#### # Nombre de visite sans conclusion saisie :

- Inconnu : Toutes les visites médicales ne nécessitent pas de conclusion (pré-reprise, mi carrière, fin de carrière, visites à la demande du salarié (employeur non informé...)).  
Par ailleurs les conclusions pour les intérimaires concernent 1 à 3 postes.

#### Nombre de cas pour lesquels il a été fait un recours à l'inspection du travail

- Néant : Le médecin du travail est le conseiller du salarié et de l'employeur et non un « dénonciateur ».  
Le cas échéant, certains échanges/signalements à l'employeur sont cependant transmis en copie à la DREETS.

#### Commentaire et observations du médecin sur les avis d'aptitude

- Majoration de la déclaration SIR majorant les avis d'aptitude.
  - ✓ Légitimité de « l'aptitude » sur certains risques déclarés n'apparait cependant pas légitime habitation électrique, Aptitude à la conduite d'engin « pour le cas où »...
  - ✓ Confusion fréquente entre CMR et ACD (agents chimiques dangereux).
  - ✓ Confusion fréquente entre formation au risque et exposition au risque.

## 6.2. Conclusions médicales

Pathologies dépistées et observées quelle qu'en soit la cause :

	Total
Nombre de salariés orientés	722

Pathologie d'appareil qui suscite l'orientation	Total
Autre pathologie d'appareil	33
Addictologie	7
Allergologie	7
Cardiologie	193
Centre anti-douleurs	6
Dermatologie	15
Diététique	0
Endocrinologie	12
Gastro-entérologie	8
Gynécologie - Obstétrique	6
Hématologie	3
Médecine générale	144
Néphrologie	1
Neurologie	24
Odontologie	0
Ophtalmologie	127
Orthopédie	5
Oncologie	1
Oto-rhino-laryngologie	174
Pathologie professionnelle	3
Phlébologie - Angéiologie	0
Pneumologie	58
Psychiatrie	45
Psychologue/CMP	108
Rhumatologie	74
Centre du sommeil	0
Traumatologie	13
Urologie	0
<b>Total</b>	<b>1 069</b>

## Dépistage des maladies en relation avec le travail

*Maladie(s) inscrite(s) dans un tableau de maladies professionnelles*

Numéro tableau	Déclarées dans l'année à l'initiative du médecin du travail	Déclarées dans l'année à l'initiative de tout autre praticien et connues du médecin du travail	Total
Maladie Professionnelle déclarée hors tableau	0	2	2
RG 42 Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	0	1	1
RG 57 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	0	2	2
RG 57 -A Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - Epaule	0	25	25
RG 57 -B Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - Coude	0	16	16
RG 57 -C Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail - Poignet - Main et doigt	0	13	13
RG 69 Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	0	1	1
RG 98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	0	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>62</b>

Commentaire et observations du médecin : Données du tableau en supra largement incomplètes : le déclaratif tant que l'éventuelle reconnaissance des MP via la CARSAT n'est que rarement transmis au service de santé et prévention au travail. Les données souhaitées ici relèvent de la CARSAT et non du SPSTI.

## Dépistage des maladies dangereuses pour l'entourage

Nombre :

- Non comptabilisées car hors des missions prévues au L4622-2 (SPSTI) et R4623-1 (MDT) ; le cas échéant le salarié est renvoyé vers le médecin de soin.

## Autres orientations

Type d'orientation	Nombre
Assistance sociale	15
Autres organismes (IRR, CMP...)	64
Cap Emploi	393
Cellule PDP Epsat	28
Centre de réadaptation / rééducation	12
Convention de rééducation professionnelle	1
Entretien PDP IST téléphonique	3
Ergonome	149
Essai encadré	11
Inclu'Pro formations	14
MDPH	450
Médecin conseil	48
Médecine du travail	1
OST PDP IST (Etude de poste par l'infirmière)	3
Service social de la CARSAT	7
Service social du SPSTI	7
<b>Total</b>	<b>1 206</b>

## 7. ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL

### 7.1. Temps mensuel consacré par le médecin du travail à ses actions en milieu du travail

**Temps:** 2 683 heure(s) 91 minute(s).

**Commentaire :**

- Néant

### 7.2. Etude du milieu de travail et action en vue de l'amélioration des conditions de travail

**Fiches entreprises**

- Nombre de fiches existantes au début d'année : 4 161
- Nombre de fiches nouvelles établies au cours de l'année : 257
- Nombre de fiches mises à jour au cours de l'année : 504

*65% des entreprises adhérentes couvertes par une fiche d'entreprise*

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les collaborateurs /médecins du travail : 1 323

Motif de l'action	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés
Analyse de situation de travail/étude de poste	558	558
EVRP - en général (Fiche d'Entreprise)	153	153
Procédure d'inaptitude	100	100
Participation au CHSCT (CSE)	92	92
Rédaction du rapport annuel de l'entreprise	76	76
Suivi des actions préconisées	73	70
Conseil en conception/aménagement de poste	42	42
Analyse de la demande d'intervention	40	40
Conseil en organisation	34	34
Visite d'entreprise	19	19
Conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier	17	16
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	16	16
Analyse de fiches de données de sécurité	10	10
Rédaction / actualisation de supports d'information	10	10
Analyse bibliographique et réglementaire	10	8
Animation/participation à des groupes	9	9
Essai encadré	8	8
Conseil pour mise en place d'une cellule d'urgence médicopsychologique	6	6
Analyse des causes : enquête après AT/MP	6	6
Participation à un rendez-vous de liaison	5	5
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	4	4
Conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle	4	3
Présentation du rapport	4	4
Conseil en achat de matériel	3	3
Rédaction des propositions d'intervention	3	3
Analyse/diagnostic par questionnaires	3	3
Analyse de données biométriologiques collectives	3	3
Métriologie	2	2

Relevé de contraintes	2	1
Formation aux risques spécifiques	2	2
Participation au CLIN	1	1
Rédaction du rapport d'intervention	1	1
Métrologie des polluants	1	1
Rédaction d'un compte rendu de réunion	1	1
Contact-tracing	1	1
Conseil pour l'élaboration du DU	1	1
Participation à une enquête épidémiologique	1	1
Rédaction du protocole d'urgence	1	1
Fiche d'entreprise (mise à jour de la)	1	1
<b>Total général</b>	<b>1 323</b>	<b>1 315</b>

#### **Participation à des enquêtes ponctuelles**

- Suite déclaration d'accident du travail :  
Non concerné : relève de la CARSAT.
- Suite déclaration maladie professionnelle :  
Sollicitation régulière de la CARSAT dans le cadre de CRRMP : **45 demandes recensées en 2024.**
- Suite déclaration maladie à caractère professionnel :  
Relève de la CARSAT : aucune demande en ce sens.
- Autres (précisez) :  
Enquêtes ponctuelles à la demande de l'employeur ou des CSE.

#### **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.).**

- Nombre de réunion(s) C.H.S.C.T. auxquelles le médecin du travail a assisté : **191.**

#### **Commentaires et observations du médecin du travail :**

- Le délai de prévenance des CSE passé de 14 à 8 jours rend les participations difficiles.

#### **Nombre de cas où le médecin a été sollicité par l'employeur dans le cadre de l'article R. 241-12**

- R. 241-12 abrogé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. 9 (V).

#### **Commentaires et observations du médecin du travail :**

- R. 241-12 abrogé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. 9 (V).

#### **Autres**

- Néant.

#### **Commentaires et observations sur ces différentes activités et conclusions**

- Les éléments souhaités dans le présent rapport répondent au formalisme de l'arrêté du 13 décembre 1990. Son formalisme est obsolète au vu de l'évolution de l'activité des SPSTI.

#### **Précisez la nature des risques sur lesquels ont principalement porté les interventions du médecin du travail**

- TMS et RPS.

## 8. PLAN D'ACTIVITE

### Présentation résumée du ou des plans d'activité :

#### 8.1. Objectifs

#### PROJET DE SERVICE

##### Axe 1 : Risques émergents

##### PROJET N°1 : Poursuite du projet PDP

###### Contexte et enjeux :

La mise en place de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle par la loi de 2021 suppose d'y mettre des moyens humains ou financiers et de poursuivre le travail initié par le CPOM afin d'être efficaces dans la détection précoce de la désinsertion professionnelle.



###### Objectifs :

Répondre à la réglementation, notamment par la mise en place d'une saisine directe par le salarié et l'employeur, ainsi que la mise en place de logigrammes clairs de suivis des salariés avec consultation de la cellule.  
Diffuser les outils créés par les membres de la cellule, notamment la pyramide des fragilités.  
Également la production de statistiques fiables liées à la bonne pratique dans les DMST.

###### Actions envisagées :

Création de logigrammes clairs ;  
Diffusion élargie et communication auprès des adhérents et des salariés ;  
Mise en place de procédures internes, notamment sur les dispositifs existants et le remplissage des questionnaires ;  
Création d'ateliers, de fascicules ou de sensibilisations collectives à destination des salariés et des dirigeants (managers) ;  
Création d'une procédure de saisine directe par les salariés ou les partenaires extérieurs ;

##### Axe 1 : Risques émergents

##### PROJET N°2 : Détection des risques de radon

###### Contexte et enjeux :

Le département des Vosges est un des départements les plus exposés au Radon.

Nous avons néanmoins constaté que très peu d'entreprises ont réalisé les diagnostics car non obligatoires. Très peu font même mention de ce risque dans leur DUERP.

En dehors des zones à risque élevé, des entreprises dans des zones à faible exposition sont tout de même concernées en raison de leur configuration ou de leur secteur d'activité.

###### Objectifs :

Communiquer sur le risque Radon et ses conséquences ;  
Cibler les entreprises prioritaires selon la cartographie nationale ;

###### Actions envisagées :

Formation de l'ensemble des salariés du service EPSAT Vosges ;  
Créer des supports de tutoriels afin d'accompagner l'ensemble des entreprises concernées pour le ciblage et l'évaluation ;  
Réaliser des tests au sein des entreprises cibles, voir si un travail avec la CARSAT serait possible.

Uniformiser les pratiques sur la réalisation des fiches d'entreprises et sur la sensibilisation lors de l'accompagnement au DUERP.



## Axe 2 : Public vulnérable

### PROJET N°3 : Intérimaires

#### Contexte et enjeux :

Le plan régional santé travail n°4 met en avant ces travailleurs particuliers qui n'ont pas de suivi cohérent et une carrière souvent hachée. Nous effectuons aujourd'hui des visites sans avoir suffisamment de précisions sur les missions confiées aux salariés, les entreprises utilisatrices et donc aux risques auxquels ils sont exposés.

Nos services doivent pouvoir intervenir pour l'ensemble de l'offre sociale pour ces intérimaires, et notamment agir en prévention primaire et en prévention de la désinsertion professionnelle.



#### Objectifs :

Améliorer la prise en charge des intérimaires et plus largement des contrats précaires.

#### Actions envisagées :

Mise en relation avec les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices afin de trouver un terrain d'entente de prise en charge d'actions collectives avant la prise de poste ;

Trouver un système efficace de prise de rendez-vous pour des visites préalables à la mission efficientes ;

Travail avec le FASTI pour mise en commun des moyens de prévention ;

Utiliser les statistiques de l'OIR afin d'établir des données pour le suivi de la désinsertion professionnelle des intérimaires et proposer un suivi via la cellule ou la création de supports spécifiques.

## Axe 3 : Nouveaux outils

### PROJET N°4 : FE et DUERP

#### Contexte et enjeux :

La récente réforme, et notamment la certification des services, a mis en exergue l'importance de la gestion de la relation adhérent, avec la mise en place de la fiche d'entreprise dans l'année de l'adhésion et la réponse obligatoire à la demande d'intervention en conseil pour l'élaboration du DUERP de l'entreprise. Notre dernier projet de service a également permis de travailler sur la relation nouveaux adhérents et son développement.



#### Objectifs :

Rendre effective la réalisation des fiches d'entreprises, de la visite à la validation, afin d'améliorer la connaissance des risques dans les entreprises ;

Récolter et archiver les DUERP des entreprises adhérentes ;

Uniformiser les pratiques au sein de l'équipe technique du service ;

Permettre une démarche d'accompagnement à l'élaboration du DUERP efficace et peu chronophage.

#### Actions envisagées :

Mise en place et calibrage de l'outil ADMDP ;

Transfert des fiches d'entreprises existantes dans l'outil commun ;

Mise en place des référents nouveaux adhérents pour permettre un premier contact efficace et constructif ;

Communication auprès des adhérents pour archivage des DUERP.

## Axe 3 : Nouveaux outils

### PROJET N°5 : Plateformes connectées

#### Contexte et enjeux :

La réforme de 2021 impose la mise en place de plateformes connectées permettant aux adhérents un accès à leurs documents mais également la prise de rendez-vous en ligne, le suivi de nos activités...

#### Objectifs :

Ouvrir une plateforme opérationnelle de relation avec les adhérents permettant la gestion centralisée de leur suivi de salariés, l'obtention de rendez-vous, de documents ...

#### Actions envisagées :

Acquisition et paramétrage de l'outil Espace Connecté Entreprise ;  
Ouverture préalable en test à certains adhérents ;  
Test et ouverture globale ;  
Redéfinition des postes des secrétaires médicales vis-à-vis de la prise de rdv en ligne.



## 8.2. Arguments du choix de ces objectifs

Cf. projet de service et Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en Santé au travail.

## 8.3. Présentation sommaire du plan

S'agit-il d'un ou de plans communs à plusieurs médecins du travail de l'entreprise ? oui  
S'agit-il d'un ou de plans communs à plusieurs entreprises ? oui

## 8.4. Etat d'avancement

### Projet n° 1 : Poursuite du projet PDP

- Continuité des réunions de la cellule PDP interne 1\*/mois :
  - 33 études de situations complexes de maintien en emploi et réponses aux sollicitations des médecins, des employeurs et des partenaires externes
  - Création pour les réunions de la cellule PDP d'un outil d'aide à l'analyse globale des situations de salariés à risque de désinsertion professionnelle
  - Conseil, soutien et montée en connaissances des équipes pluridisciplinaires sur les sujets de PDP : informations en réunion, mise en place de procédure sur l'essai encadré et accompagnement administratif pour la mise en place...
- Poursuite et développement des actions du PDS et du CPOM :
  - Généralisation du questionnaire de détection précoce du risque de désinsertion à tous les salariés de +43ans vus en visite par les médecins et les infirmiers :
    - + de 11300 questionnaires saisis au 31/12/2024 depuis 2021
    - 612 salariés détectés à risque (5.4%) principalement dans les secteurs des industries manufacturières, des commerces, de la santé humaine et de l'action sociale)
    - 16 entreprises identifiées + de 4 fois grâce au questionnaire et permettant de réaliser des actions de prévention collective
  - Mise en place de réunions d'informations à destination des adhérents : « les petits déjeuners santé et travail : comment favoriser le maintien en emploi de vos salariés ? » : 1ère réunion le 22/11/2024 à Epinal, puis le 25/03/2025 sur la plaine et à venir : Remiremont le 26/06/2025 et à St Dié le 23/09/2025.
  - En lien avec le service communication : mailing de présentation de la cellule PDP aux adhérents, création et mise à jour de documents (affiche salle d'attente, plaquette cellule PDP, mise à jour du site internet...

- Continuité et renforcement des liens avec les partenaires externes de PDP : CAP EMPLOI, MDPH, service social de la CARSAT, service médical de l'Assurance Maladie... avec notamment :
  - la participation à 6 réunions de l'Instance de concertation PDP de l'Assurance Maladie avec tous ces partenaires
  - la participation avec la tenue d'un stand au 1er salon virtuel Handi Vosges en 06/2024
  - + de 460 signalements de salariés à la MDPH
  - + de 320 signalements de salariés à CAP EMPLOI
  - + de 150 orientations vers les services sociaux (CARSAT et IES)
- Création de plusieurs procédures et recueil d'indicateurs PDP pour la certification du service pour la partie prévention de la désinsertion professionnelle

### **Projet n° 2 : Détection des risques radon**

- Travail en amont de la mise en place du groupe de travail :
  - auto-formation au risque radon pour Emilien et moi grâce à :
    - l'évaluation du risque radon pour les locaux EPSAT (Emilien et moi)
    - la participation au groupe PRST radon (moi)
    - la participation (et présentation de l'évaluation du risque radon pour les locaux EPSAT) à la journée radon PRST-PRSE (Plan Régional de Santé Environnement) du 5/11/2024 à Strasbourg (moi)
  - rédaction de la fiche d'action du projet de service
  - concertation avec la Carsat pour voir comment travailler ensemble sur ce risque pour l'inclure dans le CPOM
- Création du groupe mi-novembre,
- Réunion de lancement mi-décembre

### **Projet n° 3 : Intérimaires**

- **17/10/2024 – Truck Santé**

Le Truck Santé était de passage chez EPSAT Vosges, c'est une première dans les SPSTI du Grand Est !

En collaboration avec le Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), 40 salariés intérimaires, envoyés par 15 agences adhérentes d'EPSAT Vosges ont bénéficié d'un parcours de prévention complet.

Au programme :

- un RDV de suivi de santé au travail
- une sensibilisation aux risques professionnels par le jeu
- et un topo sur tous les services d'accompagnement du FASTT accessibles aux intérimaires.
- Mise en place du groupe de travail, réunion de lancement 06 juin 2025

### **Projet n° 4 : FE et DUERP**

- 1ère formation : formation MDP pour les référents et utilisateurs initiaux, sur 2 jours complet et sur site : 2/3 juillet 2024
- 2e formation : formation Administration pour les référents et administrateurs sur 0,5 jour en distanciel (nouveau positionnement dans le parcours) -> rapidement après la formation MDP : 16 juillet 2024
- 3e formation : formation MDU, pour les référents, les utilisateurs initiaux impliqués dans les accompagnements DU et les autres intervenants concernés dans le SPST si nécessaire : 16/09/2024

Septembre 2025 : formation des infirmiers et secast

### **Projet n° 5 : Plateformes connectées**

- Ouverture de toutes les plateformes connectées auprès de nos adhérents.
  - 2 000 adhérents se sont inscrits sur la plateforme, soit 26%
- Fusion des deux portails adhérents courant novembre 2025
- Ouverture de toutes les plateformes connectées auprès de nos salariés en juin 2025.

## 8.5. Commentaires sur les résultats obtenus pour l'année considérée et les difficultés éventuellement rencontrées

Les diverses réformes et la mise en place récente de la certification des services de santé nous ont contraint à revoir l'ensemble de nos modes de fonctionnement et à empiéter davantage sur le temps technique au bénéfice du temps administratif, raison pour laquelle l'augmentation de nos missions, des typologies d'intervention et des contraintes extérieures conduisent à devoir embaucher pour accomplir notre travail efficacement. Les chiffres maintenus en termes de nombres de visites et d'actions en milieu de travail doit donc tenir compte des ETP nouveaux pour refléter l'effectivité de la progression.

### Précisions liées à la certification :

Nous attestons qu'aucune activité n'a été mise en œuvre en mission complémentaire, ne conduisant à aucune facturation spécifique ni calcul de ratio comptable relativement au référentiel de certification SPEC 2217.

Dans le même temps, aucune adhésion de non salarié n'a été facturée durant cet exercice 2024.

## 9. OBSERVATIONS GENERALES DU MEDECIN DU TRAVAIL SUR SON ACTIVITE

Continuité de la réforme de 2021 avec nouvelles missions élargissant plus que renforçant le rôle des SPSTI qui restent en carence :

- de médecins du travail malgré un recrutement actif en 2024 ;
- d'outils informatiques adaptés aux nouvelles missions et besoins pratiques en santé au travail ;
- de pragmatisme quant à certains déclaratif « SIR » et la détermination d'une « aptitude » (CACES, Habilitations électriques) pour prévenir une accidentologie qui gagnerait à relever de la sécurité (majorer les formations, respect des consignes) plus que de la santé (examens clinique et paraclinique peu discriminants /prédictifs sur l'accidentologie) ;
- de redéfinition de la préreprise qui est actuellement règlementairement définie à partir de la date du début d'un arrêt de travail. (Il serait plus judicieux de la recommander à proximité d'une consolidation (stabilité de l'état de santé) donc de la fin prévisionnelle de l'arrêt pour mieux préciser les aménagements nécessaires pour la reprise).

Comme l'année précédente : poursuite de la montée en puissance des équipes pluridisciplinaires (IST, ergonomes, techniciens...) dans la prévention primaire/secondaire et le suivi des salariés ; le médecin du travail coordonnant cette équipe et assurant principalement la prévention tertiaire de dossiers complexes de plus en plus nombreux dans un monde du travail qui semble en souffrance :

- Difficultés financières des TPE/PME.
- Difficultés de recrutement des entreprises.
- Complexification et allongement des carrières avec usure professionnelle.
- Evolution des ambitions professionnelles des salariés,
- ... et une prise en charge des arrêts avec accès aux soins médicaux de plus en plus difficile dans le département...

Montée en puissance de l'activité « PDP/ Maintien en emploi » qui est sans conteste légitime, mais qui dans certains cas peut présenter des « dérives » contradictoires :

- Action du SPST non plus en lien avec le travail, mais dans l'accompagnement/l'orientation à prise en charge financière du non-travail (légitimité des SPST dans ce domaine ?)
- Volonté croissante des salariés d'écourter les arrêts (par déficit d'accès au soin, par difficultés financières pendant l'arrêt, pensée « magique » que l'employeur va aménager tout ce que le MDT préconisera...) impose parfois au MDT d'émettre des préconisations très en amont de la consolidation donc avec des préconisations « par excès et/ou transitoires » qui sont autant de risque d'inaptitude en cas d'incapacité de l'employeur à leur mise en place.

Malgré la création de nombreux dispositifs PDP, le facteur limitant principal au maintien en emploi reste la petite taille des entreprises et leur hyperspécialisation ne permettant pas de reclassements internes.

La PDP est également complexe pour la plupart des fins de carrière.

Les équipes EPSAT apparaissent cependant largement motivées, créatives, novatrices et efficaces dans l'accomplissement de leurs missions malgré ce contexte.

## 10. ANNEXES

### 10.1. ACTIVITE DE L'INFIMIER(E)

Infirmier(e) du Service santé travail :

	Total
Nombre d'entretiens infirmier :	21 475

NB :

- 953 visites de mi carrière ont également été réalisées en doublon d'une autre visite

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les infirmiers : **510**

Motif de l'action	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés
Analyse de situation de travail/étude de poste	149	149
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	96	96
Participation au CHSCT (CSE)	80	80
EVRP - en général (Fiche d'Entreprise)	40	40
Relevé de contraintes	39	39
Suivi des actions préconisées	16	16
Analyse des causes : enquête après AT/MP	9	9
Animation/participation à des groupes	9	9
Visite d'entreprise	8	8
Formation aux risques spécifiques	7	7
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	6	6
Conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle	6	6
Analyse bibliographique et réglementaire	6	6
Analyse/diagnostic par questionnaires	4	4
Conseil pour l'élaboration du DU	4	4
Conseil en organisation	3	3
Rédaction du rapport d'intervention	3	3
Conseil en conception/aménagement de poste	3	3
Conseil en achat de matériel	3	3
Rédaction / actualisation de supports d'information	2	2
Conseil et préconisations sur les équipements de protection collective	2	2
Analyse de fiches de données de sécurité	2	2
Essai encadré	2	2
Conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier	1	1
Analyse statistique des données	1	1

Métrologie	1	1
Métrologie des polluants	1	1
Rédaction des propositions d'intervention	1	1
Fiche d'entreprise (mise à jour de la)	1	1
Elaboration des actions de formation à la sécurité	1	1
Analyse de données bioméтроlogiques collectives	1	1
Présentation du SPSTI	1	1
Participation à un rendez-vous de liaison	1	1
Conseil pour mise en place d'une cellule d'urgence médicopsychologique	1	1
<b>Total général</b>	<b>510</b>	<b>510</b>

**Commentaires et observations du médecin du travail sur ces activités :**

AMT des IST en cours de diversification.

**10.2. ACTIVITES AUTRES INTERVENANTS DU SERVICE DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les assistantes-référents nouveaux adhérents : **396**

Motif de l'action	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés
EVRP - en général (Fiche d'Entreprise)	280	280
Présentation du SPSTI	95	95
Analyse de fiches de données de sécurité	10	10
Fiche d'entreprise (établissement de la)	3	3
Fiche d'entreprise (mise à jour de la)	2	2
Suivi des actions préconisées	2	2
Analyse de situation de travail/étude de poste	1	1
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	1	1
Analyse de la demande d'intervention	1	1
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	1	1
<b>Total général</b>	<b>396</b>	<b>396</b>

**Commentaires et observations du médecin du travail sur ces activités :**

AMT des assistants centrés sur les fiches d'entreprise

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les ergonomes : **456**

Motif de l'action	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés
Analyse de situation de travail/étude de poste	394	393
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	25	25
Conseil en conception/aménagement de poste	12	12
Conseil en achat de matériel	7	7
Analyse des causes : enquête après AT/MP	5	5
Métrologie	4	4
Relevé de contraintes	2	2
Conseil et préconisations sur les équipements de protection collective	1	1
Analyse bibliographique et réglementaire	1	1
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	1	1
Analyse/diagnostic par questionnaires	1	1

Animation/participation à des groupes	1	1
Suivi des actions préconisées	1	1
Conseil en organisation	1	1
<b>Total général</b>	<b>456</b>	<b>455</b>

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par les techniciens :

**1 078**

Motif de l'action	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés
EVRP - en général (Fiche d'Entreprise)	702	702
Conseil pour l'élaboration du DU	195	195
Analyse de fiches de données de sécurité	117	117
Analyse bibliographique et réglementaire	15	15
Fiche d'entreprise (établissement de la)	13	13
Fiche d'entreprise (mise à jour de la)	11	11
Métrologie	6	6
Métrologie du bruit : exposimétrie	5	5
Suivi des actions préconisées	5	5
Métrologie du bruit : sonométrie	5	5
Analyse de situation de travail/étude de poste	2	2
Analyse de la demande d'intervention	1	1
Métrologie des ambiances lumineuses : luminancemétrie/luxmétrie	1	1
<b>Total général</b>	<b>1 078</b>	<b>1 078</b>

Nombre d'actions en milieu du travail réalisé par l'équipe chimiste :

**236**

Motif de l'action	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés
Analyse de fiches de données de sécurité	101	101
Analyse de situation de travail/étude de poste	26	26
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	24	24
Analyse bibliographique et réglementaire	20	20
Conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier	14	14
Conseil et préconisations sur les équipements de protection collective	12	12
Conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle	11	11
Analyse statistique des données	8	8
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	7	7
Métrologie	3	3
Suivi des actions préconisées	3	3
Métrologie des polluants	2	2
EVRP - en général (Fiche d'Entreprise)	2	2
Participation au CHSCT (CSE)	1	1
Conseil en substitution de produits	1	1
Conseil en achat de matériel	1	1
<b>Total général</b>	<b>236</b>	<b>236</b>

Motif de l'action	Nombre d'actions	Nombre d'adhérents concernés
Animation de campagne d'information et de sensibilisation	97	97
Analyse de situation de travail/étude de poste	7	7
Conseil pour mise en place d'une cellule d'urgence médicopsychologique	3	3
Participation au CHSCT (CSE)	2	2
Analyse/diagnostic par questionnaires	1	1
Conseil pour l'élaboration du DU	1	1
Conseil pour la mise en place d'un programme de prévention	1	1
Rédaction du rapport d'intervention	1	1
Analyse de la demande d'intervention	1	1
Animation/participation à des groupes	1	1
<b>Total général</b>	<b>115</b>	<b>115</b>

## 11. CRITERES D'EDITION/PRESENTATION INSTANCES

<b>Année du rapport d'activité :</b>	2024
<b>Date édition du rapport d'activité :</b>	13/05/2025
<b>Avis favorable de la Commission Médico Technique :</b>	16/06/2025
<b>Présentation du rapport en Conseil d'Administration :</b>	05/06/2025
<b>Présentation du rapport en Commission de Contrôle :</b>	05/06/2025

ESQUIS Amandine,  
Directrice EPSAT Vosges

**EPSAT Vosges**  
32, rue André Vitu - CS 90002  
88027 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 82 26 84 - Fax 03 29 82 45 65



MAMBIE Sébastien,  
Médecin coordinateur EPSAT Vosges

**Docteur MAMBIE Sébastien**  
MEDECIN DU TRAVAIL  
32, rue André Vitu - CS 90002  
88027 ÉPINAL CEDEX  
Tél : 03 29 82 26 84 - Fax : 03 29 82 45 65  
RPPS : 10 100 459 192

